

CCAS – Administration Générale
Votre interlocuteur: Stéphane PELISSERO
Ligne directe : 04 72 36 13 73
E-mail : ccas-secretariat-administration@ville-bron.fr

Objet : Compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Réf : SP/AM

Bron le, 15 OCT. 2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BRON**

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dûment convoqués le 8 octobre 2024, se sont réunis en séance plénière le 14 octobre 2024 à 17h00.

Nombre total d'Administrateurs en exercice : 13

Président de séance

Monsieur Jérémie BREAUD, président du CCAS

Membres du Conseil d'Administration présents : 8

Mesdames Valérie BOULARD, Martine CHAREYRE, Muriel ROBIC, Françoise KIRASSIAN, Marie Claude FAGUIN, Hélène MALLET, René SASSY, Françoise DUBOUCHET

Membres du Conseil d'Administration présents par procuration : 2

Madame Linda TABTE, pouvoir à Madame Valérie BOULARD
Monsieur Rémi COURT, pouvoir à Madame Hélène MALLET

Membres du Conseil d'Administration excusés : 2

Madame Michelle CRETET
Monsieur Michel MARANDEAU

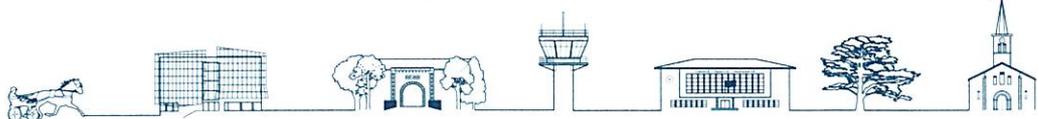
Assistaient par ailleurs:

Monsieur Stéphane PELISSERO, Madame Véronique BERARD

Monsieur Jérémie BREAUD ouvre la séance à 17h00, le quorum étant atteint.

Au cours de sa séance, l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE** le compte-rendu du conseil d'administration du 13 juin 2024



- **DÉSIGNE** les membres chargés de siéger à la commission permanente du CCAS

Sont candidats :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Muriel ROBIC | - Michelle CRETET |
| - Martine CHAREYRE | - Marie Claude FAGUIN |
| - Linda TABTE | - Hélène MALLET |
| - Françoise KIRASSIAN | - Françoise DUBOUCHET |

Sont élus :

- | Membres élus | Membres nommés |
|-----------------------|-----------------------|
| - Muriel ROBIC | - Michelle CRETET |
| - Martine CHAREYRE | - Marie Claude FAGUIN |
| - Linda TABTE | - Hélène MALLET |
| - Françoise KIRASSIAN | - Françoise DUBOUCHET |

- **CONFIRME** le souhait du CCAS de continuer à bénéficier des prestations suivantes dans le cadre de la convention unique 2022-2027 :

- médecine professionnelle et préventive
- médecine statutaire et de contrôle
- mission d'inspection hygiène et sécurité
- mission intérim

- **APPROUVE** les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les missions ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer les nouvelles conventions spécifiques et à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le CDG69 et CNP assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel

- **APPROUVE** le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le CDG69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe. Les pourcentages de frais de gestion pour les agents CNRACL sont de 0,26 %

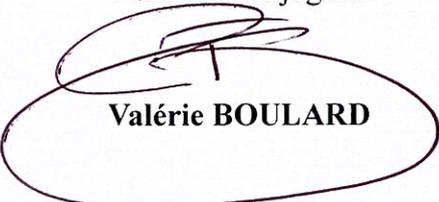
- **APPROUVE** l'avenant n°1 au règlement intérieur du temps de travail

- **DÉCIDE**, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du CCAS, de contacter auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE une ouverture de crédit pour un montant maximum de 500 000 € (cinq cent mille euros) dont les conditions sont celles présentées ci-avant

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE D'ÉPARGNE

- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne interactive dans les conditions prévues par ledit contrat
- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe résidence Les Quatre Saisons – exercice 2024
- **ACCEPTE** l'admission en non valeur pour un montant de 169,54 € sur le budget principal, 694,68 € sur le budget annexe de la résidence Les Quatre Saisons et 221,74 € sur le budget annexe du service d'Aide à domicile, en créances éteintes pour un montant de 333,00 € sur le budget principal et 575,26 € pour le budget annexe du service d'Aide à domicile.
- **DIT** que la dépense sera imputée au titre de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de la résidence Les Quatre Saisons et le service d'Aide à domicile à l'article 6541 admission en non valeur et l'article 6542 créances éteintes.
- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre de la délibération n°2020_DB_018 en date du 24 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président.

Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
L'Adjointe déléguée aux Affaires
sociales, aux Solidarités, à la Petite
Enfance et à la lutte contre les
discriminations, harcèlement et
violences conjugales



Valérie BOULARD